

Intérimaires de DPD France, les mêmes droits que les embauchés !

Le collectif CGT DPD France défend les intérêts de tous les travailleurs.

Nous avons remarqué que beaucoup d'intérimaires ne bénéficiaient pas du même taux horaire que les salariés moyens propres !!

Depuis mai 2024 et la clôture des NAO, le taux horaire des travailleurs ouvriers de DPD France est passé de 12,09 €uros à **12,39 €uros** (avant janvier 2024, il était de 11,81 €uros).

Il est important de bien vérifier les modifications des taux horaires sur vos précédentes missions afin de faire les réclamations nécessaires.



Après deux mois d'ancienneté, les intérimaires bénéficient aussi des tickets restaurant ou de l'allocation de repas décalé de 4,20 €uros si la période de travail ne comprend pas la pause déjeuner !!

Sans limitation d'ancienneté, ils bénéficient de l'indemnité spéciale de la CCNTR de 4,32 €uros actuellement !!

Un seul avantage par pause déjeuner déterminé par les conditions des accords et de la CCNTR (se rapprocher des élus CGT pour plus d'informations).

La loi stipule que le contrat de mise à disposition établi pour chaque salarié doit comporter : [Article L1251-43](#) du Code du travail : « 6° Le montant de la rémunération avec ses différentes composantes, y compris, s'il en existe, les primes et accessoires de salaire que percevrait dans l'entreprise utilisatrice, après période d'essai, un salarié de qualification professionnelle équivalente occupant le même poste de travail. »

Pour faire simple, un intérimaire doit percevoir le même taux horaire et les mêmes avantages dans les mêmes conditions d'obtentions que les salariés de l'entreprise où il exerce sa mission !!!

Certaines agences intérim ou chefs d'agences ne donnent pas l'information pour faire des économies !! Il suffit de leurs montrer les textes pour les obliger à respecter vos droits !!

**Travailleurs intérimaires, réclamez
votre dû à votre agence d'intérim
et faites passer le mot !**

**Le Collectif CGT DPD France est aux cotés
de tous les travailleurs peu importe le statut !!!**

N'hésitez pas à contacter la CGT par le biais du DSC Cedric Persia à l'adresse gutserrk@gmail.com ou votre élu CGT le plus proche de vous pour qu'ils vous fournissent les textes dont vous avez besoin.

